

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 561

Artikel: Des assistantes sociales dans les usines d'armement en France

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fession, car il n'y suffit pas d'aimer les fleurs et la nature, et une vocation fondée sur d'aussi faibles bases ne résistera pas à quelques semaines d'un travail souvent ennuyeux, malpropre, assurant à exécuter au vent, à la pluie, sous le soleil ardent, ou par le froid coupant. Mais celles qui sont véritablement attirées vers ce métier, et qui possèdent les aptitudes nécessaires, ne se laisseront pas arrêter par ces désagréments.

Une condition essentielle pour exercer cette profession est d'avoir une bonne santé. J'ai entendu dire parfois que le travail de jardinière convenait à des jeunes filles nerveuses et faibles, parce que, vivant au grand air, elles auraient l'occasion de se fortifier: il ne faut pas non plus, sans doute, exagérer dans l'autre sens et ne choisir que des athlètes, car les plus rudes travaux sont, en général, exécutés par des hommes; mais une santé robuste et une certaine résistance sont tout de même nécessaires pour des tâches qui demandent souvent un grand effort physique. Qu'on songe en particulier aux longues heures d'été passées sur la brèche, à l'obligation de beaucoup se baisser, au poids des arrosoirs, etc.

Quelles sont les situations ouvertes à la jeune jardinière à la fin de son apprentissage? Je cite, à titre d'exemples, quelques offres telles qu'elles m'ont été fournies au printemps par l'entremise du bureau de placement de l'Union suisse des jardiniers:

Un magasin de graines cherche pour la saison une jardinière à laquelle sera remise, durant l'été, le soin et la surveillance de sa station d'essai. — Un établissement d'horticulture cherche une jardinière responsable, capable de soigner des arbustes et des plantes en massifs. Le poste comporte 51 heures de travail par semaine et une après-midi libre. — Une maison pour jeunes filles retardées cherche une jardinière qui aurait intérêt à se pensionner à du travail en commun. Le traitement est de 100 francs par mois, l'entretien en plus. — Un couple d'un certain âge cherche une jardinière qui pourra également aider au ménage. Etc. — Des entreprises de jardinage ou des magasins de graines, des jardins privés, des hôtels, des institutions diverses, telles sont donc les principales rubriques sous lesquelles se classe l'activité des jardiniers.

Au début de cet article, j'ai mentionné la principale objection faite à la carrière de jardinière: le salaire généralement fort modique. Les jardiniers ne l'ignorent pas. Avec des prétentions modestes, elles peuvent s'en contenter comme de leur unique gagne-pain, mais il importe qu'elles songent que cette carrière sera peut-être celle de leur vie entière, et, par conséquent, qu'elles tâchent, après leurs années d'apprentissage, de trouver un poste stable qui leur procurera du travail toute l'année, et qui leur laissera une indépendance suffisante en leur permettant de ménager davantage leurs forces qu'au début.

Mais la jeune jardinière, avant de pouvoir compter sur un poste indépendant, doit avoir acquis l'expérience nécessaire. Le travail dans des établissements de jardiniers lui en offre la meilleure occasion. Qu'elle se rende bien compte alors que, dans une entreprise de ce genre, elle est sur le même pied que des ouvriers, et qu'elle se garde de croire qu'elle est au-dessus d'eux. Cela peut être quelque peu difficile pour des jeunes filles appartenant à d'autres milieux, mais avec du tact, ces obstacles peuvent être surmontés. D'ailleurs, nous le répétons, dans cette carrière, il faut se contenter de prétentions modestes.

ment contre les difficultés de l'existence. Et le soir, quand les petits sont couchés, vient seulement le temps d'écouter.

A la porte derrière laquelle lutte cette travailleuse acharnée et disciplinée, la chance inévitablement devait frapper.

D'aucuns ont l'outrecuidance de demander à Vicki Baum comment elle a réussi... Elle leur répond qu'il n'y a pas de recette infaillible, mais elle cite les éléments indispensables à toute réussite: tout d'abord, la faculté de travailler un peu plus que la moyenne des individus. «Tant, dit-elle, qu'on accepte que la faim, la fatigue, le sommeil troublent le travail, on ne peut s'attendre à un succès vraiment exceptionnel...»

Et voici une autre vaillante: Ludmilla Pitoeff, la grande artiste que nous avons le privilège de pouvoir applaudir fréquemment en Suisse romande cet hiver. De Curieux également cette interview:

Ludmilla Pitoeff joue *Maison de poupée*. Pour la...ième fois, elle incarne cette Nora que personne ne peut plus concevoir sous d'autres traits que les siens. Pour la...ième fois, elle émeut jusqu'au tréfonds ces spectateurs qui ne se lassent jamais de la voir vivre et palpitant sur scène, ces jeunes gens qui lui doivent la révélation du théâtre. J'en suis. Et maintenant qu'elle est seule, qu'il n'y a plus «les Pitoeff», mais seulement «Ludmilla», il faut que j'aie la remerciement pour tout ce qu'elle m'a donné.

«Elle a quitté l'ensemble rouge et blanc du premier acte pour la robe noire du second. Sur la table, à côté des fards, une grande cafetière.

— Serge, dit-elle de sa voix chantante, fais redemander du café. Celui-ci est froid.



Publications reçues

Conseil International des Femmes. *Historique des Conseils nationaux affiliés, 1888-1938.*

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le Conseil International des Femmes a édité l'histoire de ses Conseils nationaux affiliés. Ce recueil est tout naturellement dédié à la regrettable et bien connue inspiratrice du mouvement féminin international, Lady Aberdeen, qui présida durant 36 années le Conseil International.

Sous une humble couverture de carton violet, ces quelques 300 pages racontent une épopée d'envergure: la lutte de femmes énergiques et intelligentes pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs devoirs vis-à-vis de l'humanité. Au cours de ces cinquante années, dans chaque pays, de nombreuses associations féminines se sont alliées en un Conseil national dont le but était de combattre «les inégalités qui pèsent sur la femme, réclamant pour elle le droit et le devoir de prendre sa part des responsabilités collectives». Ces Conseils tentent d'améliorer le sort, non seulement de la femme, mais aussi de l'enfant, de la famille et partant de l'humanité tout entière.

Ce recueil embrasse donc l'histoire et le développement des mouvements féministes dans une trentaine de pays dont une demi-douzaine européennes. En cinquante ans, quels efforts poursuivis que n'a pas arrêtés la dernière guerre et aussi quelle variété dans les résultats obtenus! Par sa documentation — forcément fragmentaire — mais combien intéressante, cette brochure sera précieuse à tous ceux qui sont curieux de suivre

Beaucoup de jardiniers aspirent à trouver un travail chez des particuliers, où, à côté de leur tâche au jardin, elles ont souvent aussi à s'occuper de la serre, de la décoration intérieure en fleurs et plantes; ou, parfois encore, et après accord fait, elles aident aussi au ménage, et sont tout à fait indépendantes pour l'exécution de leur travail. Pour celles qui ne peuvent ou ne désirent pas travailler toute l'année, il y a des postes saisonniers dans les hôtels. Le travail dans des institutions pour jeunes filles difficiles, pour infirmes ou dans des établissements pour malades, offrent parfois des débouchés intéressants pour des candidates douées de capacités pédagogiques; mais ces postes exigent une solide préparation professionnelle, car souvent le jardinage y représente une source de gain pour l'institution. Une connaissance approfondie du métier est né-

cessaire également au professeur d'horticulture, qu'il s'agisse d'écoles ménagères, de jardins scolaires, ou de direction de cours. Et pour finir, mentionnons encore la possibilité de fonder soi-même une entreprise, bien qu'à ma connaissance peu de jardiniers jusqu'ici aient osé tenter l'aventure.

M.-G. C.

SOCIÉTÉ DES NATIONS: *Centre d'Information en matière de protection de l'enfance. Série législative et administrative des documents parus en 1938.* 1 brochure de 58 pages. 1 fr. — *Rapport annuel* présenté à la Commission consultative (juin 1939). 1 vol. de 218 pages. 4 fr. — Nos de référence C. 72 M. 33, 1939, IV, et C. 91 M. 50, 1939, IV. Genève, 1939. Chez tous les dépositaires des publications de la S. d. N.

Un article paru précédemment dans ce journal a déjà fait mention des documents ci-dessus, lorsque, au moment de la session de la Commission des Questions sociales, ils servirent de base et de point de départ à une intéressante discussion. Et à feuilleter notamment le rapport, établi d'après un plan très clair et facilement accessible, on est toujours davantage surpris qu'un plus grand nombre de ceux, en Suisse, qui s'occupent activement des problèmes de la protection de l'enfance, ne se servent pas davantage des renseignements de première main, présentés de façon si objective, que leur apporte pareille publication.

Nous y avons notamment relevé la revue d'ensemble des mesures d'ordre social prises en Chine en général, et dans la province la plus avancée pour l'organisation du service social en particulier, le tout faisant mieux saisir l'importance de l'évolution sociale qui transforme actuellement la Chine. D'autres chapitres consacrés aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne traitent essentiellement de l'hygiène de la mère en relations avec l'hygiène infantile, et de l'éducation physique; un autre encore apporte d'intéressantes informations sur la législation turque et son application en matière de protection de l'enfance. Enfin, la Suisse a sa place marquée dans ce rapport, qui résume les principales dispositions du Code pénal fédéral touchant à l'enfance.

La brochure de la série législative complète de façon efficace ce rapport en classant par ordre de matière (adoption d'enfants, cinéma, loisirs, obligation alimentaire, etc.) les dispositions législatives et administratives prises en ces différentes matières par l'un ou l'autre pays au cours de la dernière année. A noter que ce recueil ne se limite pas aux Etats membres de la S. d. N., mais que l'Allemagne, l'Italie, le Japon y figurent également. C'est dire l'étendue de cette documentation, qui permet par exemple de constater que la protection de l'enfance en danger moral a fait de nouveaux progrès dans plusieurs pays,

cessaire également au professeur d'horticulture, qu'il s'agisse d'écoles ménagères, de jardins scolaires, ou de direction de cours. Et pour finir, mentionnons encore la possibilité de fonder soi-même une entreprise, bien qu'à ma connaissance peu de jardiniers jusqu'ici aient osé tenter l'aventure.

Pour conclure, l'on peut donc dire qu'une jardinière ayant une préparation professionnelle approfondie et une culture générale peut se créer un champ de travail satisfaisant, non seulement pour sa jeunesse, mais encore pour son âge mûr.

G. NIGGLI.

(Office suisse des Professions féminines.)
(Trad. franç. par M. L. P.)

la tarantelle échevelée du second acte: tambourin, bas, sandales...

— Il faut toujours vérifier les lacets des sandales, dit-elle en tirant dessus. Sans cela, ils peuvent lâcher pendant que je danse, et c'est ennuyeux. Bon, c'est en ordre. Allons...

Un dernier sourire, un peu triste: celui de la femme qui poursuit seule une lourde tâche, pour laquelle deux n'étaient pas de trop; qui continue à transmettre non seulement son message personnel, mais celui «des» Pitoeff. Georges reste éternellement présent pour elle comme pour les spectateurs qui les ont connus: l'âme qu'il a donnée à son théâtre ne saurait le quitter.

Le rideau se lève: Ludmilla Pitoeff est en scène. Le calvaire de Nora continue. «Le petit oiseau chanteur, le petit écheu» reprend sa tragique expérience de la vie... Ludmilla Pitoeff est en scène.

Quelques réflexions sur la défense financière du pays

Mlle Clara Nef, présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, a publié sous ce titre, dans l'*Appenzeller Zeitung* d'abord, puis dans le *Schw. Frauenblatt*, un article d'une inspiration patriotique élevée, dont nous traduisons à l'intention de nos lecteurs les passages suivants:

«Vaillance! Nous ne doutons nullement de la vaillance qui anime ceux qui gardent nos frontières, et qui ont pleinement conscience de ce qui pourrait être exigé d'eux en cas de danger; mais nous savons aussi que ceci ne suffit pas, et que ces hommes doivent avoir la certitude que ceux qu'ils

alors que le nombre, heureusement restreint, de ceux qui infligeaient encore des châtimens corporels aux mineurs a diminué: ainsi, la Nouvelle-Zélande a amendé sa législation de façon à interdire aux tribunaux pour enfants de condamner ceux-ci à la peine du fouet! (Est-il croyable qu'une institution d'inspiration éducative comme ces tribunaux puisse encore employer pareilles sanctions! *Réd.*) D'autres pays manifestent par leur législation que, pour eux, il est impossible de séparer la protection de l'enfance de celle de la famille: la loi de l'Uruguay, autorisant la création du «bien de famille» en est la preuve. Et la liste de ces citations et de ces exemples pourrait s'allonger bien davantage encore, si la place ne nous était pas limitée.

J. Gb.

TAMARA HAUCHMANN-TCHERNIAK: *La S. d. N. est-elle en mesure d'arriver à la révision des traités?* 1 broch., tirage à part de la *Revue de Droit international*. Genève, 1939.

Licenciée en droit, diplômée de l'Institut des Hautes Etudes internationales, Mme Hauchmann est bien connue dans les groupements féministes et universitaires de Genève. Mais c'est dans un cercle bien plus étendu que l'on lira avec intérêt cette étude juridique, pour laquelle, nous dit l'auteur, on a pu se demander si l'on devait employer les verbes au présent ou au passé! mais dont il ressort nettement que, si l'on ne veut être ni injuste ni stérile, il faut, pour citer Mme Hauchmann, «considérer la S. d. N. comme une institution vivante et capable de se développer».

J. S.

Petit manuel de la Société des Nations. Neuvième édition révisée et complétée. Genève, 1939. 352 pages, avec cartes, plans et graphiques. 1 fr.

C'est avec un grand plaisir que tous ceux qui accomplissent un travail quelconque d'ordre international ont vu réapparaître le précieux petit volume bleu, devenu leur indispensable *vade-mecum*. Sous une forme restreinte, et d'un format si commode qu'il trouve place même dans les plus élégants des sacs féminins, constamment tenu à jour, et d'une présentation si claire que l'information cherchée saute d'elle-même sous les yeux du lecteur, ce petit ouvrage fournit des renseignements précis, d'abord sur les Etats membres de la S. d. N., puis sur le fonctionnement de cette dernière, de l'Organisation Internationale du Travail, et de la Cour de Justice. L'œuvre hygiénique, économique et financière sociale et humanitaire de la S. d. N. est passée en revue aussi bien que l'œuvre politique, et des documents annexes fournissent d'utiles indications.

J. Gb.

Des assistantes sociales dans les usines d'armement en France

On a pu lire dans la presse quotidienne le compte-rendu d'un discours prononcé par M. Raoul Dautry, Ministre de l'Armement, annonçant qu'actuellement 200.000 femmes ont été enrôlées dans les usines de guerre, et que ce nombre sera certainement encore augmenté: n'a-t-on pas compté lors de la précédente guerre sur un personnel féminin de 400.000 unités dans les diverses activités se rapportant à la défense nationale?

Mais ce qui n'a pas été dit à cette occasion, c'est la décision du ministre de placer dans chaque usine des surintendantes et des assis-

ont mission de défendre sont à leurs postes d'arrière avec la même résolution qu'eux. Et nous devons réaliser dans toutes ses conséquences ce que cette situation exige de nous, et nous mettre en face de nous-mêmes pour savoir clairement si nous sommes prêts à y répondre. Si nous ne le sommes pas, nous ne pouvons que nous attendre à devoir supporter les suites, quelles qu'elles soient, et que nous aurons méritées, de notre égoïsme; nous ne serons que d'indignes successeurs de nos pères qui ont sacrifié à la défense de notre sol leur sang et leur avoir, et nous devons constater avec tristesse que nous ne sommes pas en état de «garder fidèlement ce qui jadis a été fidèlement constitué pour nous» (Texte d'une inscription de l'allée surélevée de l'Exposition nationale).

Nous savons tous quelles sommes colossales sont englouties chaque jour par la nécessité de garder nos frontières, par les frais de mobilisation, par la nécessité de venir en aide à ceux qui, restés à l'arrière, ont perdu toute possibilité de travail et de gain. De nouvelles ressources financières doivent être trouvées. Mais à peine est-il question des nouveaux impôts qu'il faudra prélever que, de toutes parts, des voix s'élèvent dans la forêt des journaux suisses pour affirmer que ces impôts seront insupportables!... Combien il serait plus réconfortant et encourageant si tous ces groupements d'intérêts économiques voulaient reconnaître l'absolue nécessité de ces impôts et se déclarer prêts à les accepter sans lamentations, si lourds qu'ils puissent être...

...Car nous ne sommes pas attachés à notre patrie suissarde par toutes les fibres de notre être, seulement parce qu'elle nous a permis de réaliser nos désirs et qu'elle nous assure notre bien-être,

Petit Courrier de nos lectrices

I. B. à Curieuse (N° 560). — S'il y a une si faible proportion de femmes avocates, ne serait-ce pas qu'à la forte concurrence, tant masculine que féminine, résultant de l'engorgement de la profession, s'ajoute encore, et malheureusement, le manque de confiance et de solidarité de trop de femmes? N'ai-je pas entendu récemment citer le cas d'une femme demandant à une avocate de lui recommander un bon avocat, mais un homme!! et sans aller jusqu'à cette manifestation extrême de méfiance, ne constate-t-on pas souvent que la clientèle féminine se borne à demander aux femmes avocates des renseignements d'ordre général, ou leur confier des affaires d'office seulement, alors que, souvent au contraire, la meilleure clientèle d'une femme avocate est masculine? Il est dès lors compréhensible que, seul, un petit nombre de femmes sa lance dans une carrière qui comporte tant d'aléas.

L. M. P. B. à la même. — A mon avis je ne crois pas qu'il soit beaucoup plus difficile à une femme avocate de faire sa carrière qu'à un homme.

J'estime qu'il n'existe pas à vrai dire de méfiance à l'égard de son sexe. Pourtant il doit reconnaître qu'on s'adresse à une femme plutôt pour des questions concernant le droit de famille. Les hommes d'affaires préfèrent avoir à traiter avec des hommes qui, à leur avis, ont un sens commercial plus développé. On hésitera par exemple toujours beaucoup à nommer une femme dans un conseil d'administration.

De cette façon, l'activité de la femme avocate est plus limitée que celle d'un homme et, de ce fait, moins rémunératrice.

Mais la raison principale pour laquelle si peu de femmes embrassent la carrière d'avocate réside, à mon avis, dans le fait que la profession est beaucoup trop encombrée et qu'une fois les deux années réglementaires de stage terminées, le jeune avocat doit envisager encore plusieurs années pendant lesquelles il ne pourra, non seulement pas s'entretenir par l'exercice de sa profession, mais devra éventuellement travailler avec perte.

Ceci pour le jeune avocat qui s'installe à son propre compte. Quand à celui qui entre comme collaborateur dans une étude, ses services sont généralement moins bien rémunérés que ceux d'un premier clerc ou d'un secrétaire.

A. A. à la même. — Les raisons pour lesquelles beaucoup de jeunes juristes renoncent à devenir avocates sont multiples.

Il y a d'abord pléthore dans la profession et une petite ville comme Genève sans «Hinterland» et sans grosse industrie ni grand commerce, offre peu d'affaires intéressantes; aussi est-il difficile à un avocat de s'y spécialiser. Puis les femmes, étant tenue à l'écart de la vie publique et ne faisant pas de service militaire, ont des relations beaucoup plus limitées que les hommes, d'où un champ d'action très restreint. Ainsi les affaires politiques, industrielles, économiques ou internationales sont, de ce chef, exclues pour elles; et ce sont les meilleures causes. Car celles qui relèvent du droit de famille — domaine où l'on voudrait si volontiers voir plaider les femmes — ne sont guère de bon rapport. Enfin la méfiance à l'égard du sexe faible, même de la part des femmes, existe encore bel et bien! Mais c'est une raison de moindre importance.

Cette situation changera quand les femmes pourront exercer une influence politique et jouer un rôle dans la vie publique.

tantes sociales, dont la tâche est de faciliter les conditions d'existence des ouvrières au point de vue familial et professionnel. Et grâce à l'activité des écoles de service social, toute une pléiade de femmes d'élite, remarquablement préparées à ces devoirs, a pu, presque du jour au lendemain, répondre à l'appel du ministre. Quelle différence avec 1917, où l'on s'était trouvé dans l'obligation d'improviser pour faire face à ces besoins nouveaux!

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 25 janvier, à Zurich, sous la présidence de M^{lle} Nef, et a décidé d'envoyer un télégramme de sympathie au Conseil Fédéral à l'occasion du décès de M. Motta.

En ces temps si graves, l'Alliance s'efforce de maintenir le contact entre les organisations anciennes et nouvelles: de ce fait, la présidente et les membres du Comité sont appelés à assister à des séances toujours plus nombreuses. A mentionner parmi les plus récentes organisations: Le «Cartel de secours aux enfants victimes de la guerre».

Exposition de Zurich. — La présidente a pris part à la réunion de clôture du Pavillon de la Femme. L'effort des Sociétés féminines a été compris et apprécié; cependant un grand nombre des brochures éditées à cette occasion reste en stock et il s'agit de faire un effort spécial pour les écoulés.

Questions économiques. — L'Office fédéral de

l'alimentation, qui a créé, il y a un an, une Commission consultative dans le but de maintenir des rapports plus étroits avec les grandes organisations féminines, vient d'éditer une brochure adressée aux femmes suisses, leur donnant des conseils ménagers et agricoles pour ces temps de crise. A cette occasion, Mme Schenauer exposa au Comité avec une grande compétence les questions minutieusement étudiées par la Commission des prix (augmentation de 30 ct. par kg. du prix du beurre, répercussion de la fermeture des marchés étrangers sur les prix, etc.).

La Commission d'Hygiène, présidée par le Dr. Girod, s'occupe de l'édition d'une feuille destinée aux catéchismes et d'une campagne d'hygiène sociale. En effet, en résultat des problèmes posés aux femmes par la mobilisation, l'Alliance et la Ligue de femmes catholiques se sont groupées afin d'organiser des conférences destinées aux femmes et aux jeunes filles. Une liste de conférencières, avec indication des sujets traités est à la disposition des Sociétés. Pour la Suisse romande, l'Alliance est en rapport avec le Cartel d'Hygiène sociale et morale, qui poursuit un but analogue.

La souscription en faveur des réfugiés en Suisse reste ouverte, et les dons peuvent être versés au compte de chèques VIII, c. 2288. Glarisegg, Steckborn (indiquer à la destination: collecte pour les réfugiés).

Il est encore question du Conseil International des Femmes dont le Comité de l'Alliance suit l'activité difficile avec une sympathie particulière.

M. Gr.



«Lotta Svärd»

Nous empruntons à la Gazette de Lausanne qui, elle-même les traduit de la Neuer Zürcher Zeitung, les intéressants renseignements qui suivent sur cette Association de femmes finlandaises, ainsi nommée en honneur de l'héroïne chantée par le poète national Runeberg, Lotta Svärd, qui prit, du temps de Napoléon, une part active à la guerre d'indépendance que soutint son pays contre la Russie.

...La Finlande est le premier Etat en Europe qui ait accordé aux femmes le droit de vote. Depuis lors, les femmes y ont joué dans la vie nationale un rôle toujours plus important. Dans ce pays toujours menacé par la Russie, elles ont montré leur sentiment du devoir et du sacrifice comme les hommes.

...Durant la guerre de 1914-1918 de nombreuses femmes servirent les troupes comme infirmières et comme cuisinières. C'est sur ce terrain que l'organisation des Lotta fut créée pour travailler en liaison avec la milice pour le salut de la patrie. Les débuts furent modestes. On commença par des associations de couture, puis on comprit la nécessité de statuts précis et d'un directeur central dont le choix fut confié au chef de la milice. En 1921 l'association avait 428 sièges dans tout le pays avec 34.000 membres environ. En 1934 il y en avait 80.000.

L'Association Lotta Svärd a pour but de protéger, parallèlement à la milice, la religion, le foyer et la patrie. Elle s'efforce par conséquent de renforcer l'esprit défensif et moral du peuple. Elle cherche également à aider la milice dans le domaine des soins médicaux et de l'équipement et ses membres travaillent dans ses bureaux et



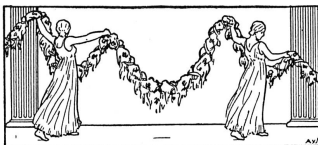
POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES



La Maison de la Laine
et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

A travers les Sociétés

Le Service Social Volontaire de Genève...

...nous informe qu'il est dès maintenant ouvert tous les matins de 8 à 10 heures, jeudi excepté (local: 2, rue des Barrières). Prière instante de ne pas se présenter ni de téléphoner à d'autres heures, le local étant occupé à la fin de la matinée par une autre organisation, ce qui pourrait prêter des confusions. Cette autre organisation est justement le

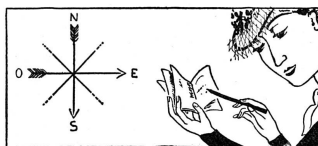
Bureau de Placement de l'Union des Femmes...

...qui nous prie d'annoncer qu'il est ouvert dans ce même local tous les jours, de 10 h. à midi, et qu'il se charge de placer des domestiques, femmes de ménage, demoiselles de magasins, et donne des adresses d'établissements d'éducation, de professeurs de langues, d'institutrices, etc. Ses services sont gratuits (Téléphone 4.28.17).

Le «Kilo du chômeur».

La collecte bien connue sous ce nom de vieux vêtements, de denrées alimentaires et d'argent, a été organisée cette année à Genève en commun par les Services du chômage, l'Union chrétienne de jeunes gens et l'Ouvroir de l'Union des Femmes. Car c'est ce dernier, qui, par l'intermédiaire de sa directrice, M^{me} Mathil, assume l'organisation et la direction technique du vaste atelier de chômeuses, logé à l'école du Grutli, et dans lequel des équipes de chômeuses trient, raccommodent, transforment les vêtements recueillis, taillent souvent de délicieux vêtements de mèches dans de vieux pailetois déchirés, ou utilisent des fourrures en lambeaux pour border des couvertures de chers d'enfant! En 1939, cet atelier a fourni de la sorte du travail à 158 ouvrières, auxquelles il a été payé, par les soins conjugués du canton de Genève et de la Confédération 42.300 fr. de salaires. 7000 objets ont été réparés ou confectionnés de la sorte, qui ont été ensuite distribués aux chômeurs dont les cartes d'inscription sont en règle. Il y a là une belle et intéressante activité à laquelle collaborent des femmes en faveur de femmes, et que, par conséquent, il convenait de mentionner ici.

E. Go.



Carnet de la Quinzaine

Vendredi 2 février:

LAUSANNE: Groupe pour le Suffrage féminin, 20 h. 30, Lycéum-Club, 20, Etraz: Economie domestique de guerre, exposés de M^{me} Michod-Grandchamp, inspectrice cantonale des écoles ménagères, et de M^{lle} A. Quinche,

assurent les moyens matériels pour entretenir l'œuvre.

L'association est divisée en quatre sections: une Section sanitaire qui donne ses soins à la milice et qui, dans le cas d'une mobilisation, met ses membres à la disposition des infirmières officielles. Une Section de cuisine associée aux exercices militaires fournit en temps de guerre le personnel des cuisines de campagne. Une Section de l'habillement qui veille à l'équipement de la milice. Une Section des bureaux et des moyens financiers organise les fêtes et les bazars qui procurent les fonds nécessaires.

Les «Lottas» actives se divisent en Lottas de campagnes et en Lottas domestiques. Les premières doivent être toujours à disposition de la milice. Par devant le chef de la milice ou par devant un pasteur elles font solennellement le serment de servir fidèlement la milice et la patrie. La «Lotta active» en exercice porte un uniforme spécial en drap gris avec des manchettes et un col blanc fermé par la Broche Lotta. Elle est coiffée d'une casquette grise et porte un brassard blanc.

Les Lottas sont toutes préparées par des réunions et des cours du soir et doivent à leur tour donner des conférences sur les branches diverses de leur activité. En outre, pour former les infirmières, on donne dans tout le pays des cours qui durent deux semaines. Chaque année elles suivent un cours plus prolongé dans une école spéciale de la milice. Depuis quelques années il existe aussi une sous-section de Lottas-filles qu'on prépare à leurs futurs devoirs patriotiques. Elles sont admises à l'âge de 8 ans, et on en compte actuellement 23.000.

XII^e Journée d'Education à Neuchâtel

Les 16 et 17 février, 1940
(Aula de l'Université)

organisée par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, «Pro Familia», «Pro Juventute», avec l'appui des Associations pédagogiques et féminines de la région.

L'Education nationale de la jeunesse

Le sentiment patriotique, lui aussi, doit être objet d'éducation; un défaut ou ce sens ouvre la porte aux déformations et malformations.

Vendredi 16 février, 20 h. 15

Appel aux mères de famille suisses: l'éducation nationale au foyer familial
Conférence publique et gratuite par M^{me} B. HEGG-HOFFET, Dr en philosophie.

Samedi 17 février à 9 heures précises:

Discours d'ouverture, par M. Ant. BOREL, Chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

9 h. 30:

La défense de l'esprit suisse: suggestions aux jeunes filles
par M^{lle} M. EVARD, Dr ès-lettres.

10 h. 30:

L'éducation du patriotisme
par M. L. MEYLAN, directeur du gymnase de jeunes filles de Lausanne.

14 h. 15:

Paysage, passé, poésie, et sentiment national
par M. Charly CLERC, professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale.

Chaque conférence sera suivie d'une discussion

Prix d'entrée: pour la journée fr. 2; pour la demi-journée fr. 1.20, (1 fr. pour les membres des corps enseignants).

avocate membre de la Commission consultative des femmes créée par le Conseil Fédéral pour l'économie de guerre.

Samedi 3 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel; 16 h. 30: chant par M^{me} L. Teillac (au piano M^{me} Pascalis).

Lundi 5 février:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, r. Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle: Femmes électorales, comment voteriez-vous sur l'initiative Reval?... conférence publique et gratuite par M. M. Veillard, secrétaire général du Cartel romand H. S. M. Projections lumineuses. — Questions et réponses. — Thé après la séance: 0 fr. 50.

Mercredi 7 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: L'éducation physique au Danemark et en Finlande, et les fêtes de la Ligne à Stockholm. Film commenté par M^{lle} K. Jentzer. Séance publique et gratuite.

Mardi 13 février:

LAUSANNE: Studio, 18 h. 10: Conférences organisées par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses: Nos grandes figures féminines à l'Exposition nationale, par M^{lle} M. Evard, Dr. ès-lettres.

L'Association Lotta Svärd ne reçoit aucun subside de l'Etat; elle se procure les fonds nécessaires par les moyens indiqués plus haut ainsi que par des loteries, ou en exploitant des magasins et des restaurants. De la sorte, elle arrive à se procurer annuellement des sommes considérables. Par son activité, elle contribue de manière fort utile à l'instruction du peuple, à la conservation des valeurs spirituelles et au développement de la culture.

Pour la Finlande d'aujourd'hui la «Lotta Svärd» est de la plus haute importance. Partout où les hommes sont mobilisés, les Lottas les remplacent et prennent leurs responsabilités dans les domaines les plus divers. Maintenant, elles sont derrière le front, prêtes à prendre les armes contre l'ennemi. Animées d'un esprit de discipline sévère et d'un ardent patriotisme, ces femmes rendent les plus grands services à leur pays.

Impr. P. RICHTER, rue Alf-Vincent, 10